Année Scolaire : 2019/2020

FICHE : MISE EN PLACE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE : PAP

Conformément au B.0 N° 5 du 29 janvier 2015, les élèves présentant des difficultés scolaires durables, (difficulté en lecture, lenteur à l'écrit, écriture illisible, beaucoup de fautes en orthographe, problème en construction de graphisme, problème pour manutention d'objet…) et pour lesquels des aménagements et adaptations** de nature pédagogique sont nécessaires peuvent bénéficier, d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).**
Le PAP peut être mis en place à la demande des parents, du responsable légal, ou de l'élève majeur auprès de l'établissement.

Le constat des troubles doit être fait par le médecin, le spécialiste, le psychologue ou le paramédical qui suit l'enfant. À la suite de ce constat, le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.

La procédure de mise en place du PAP :

1- La famille ou l'élève remet la demande signée au moment des inscriptions.
2- La famille fournira le dossier médical à l'infirmière
3- Le lycée fera parvenir le dossier au Médecin scolaire.
4- La famille recevra une convocation pour une réunion de mise en place, avec le responsable administratif, le professeur principal, le CPE et l'infirmière, à la rentrée

Demande de mise en place du PAP

Je soussigné (e), Monsieur……
Madame……

Demande la mise en place d'un PAP pour mon enfant :
NOM :……Prénom……
Classe :……

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un PAP ou d'aménagements particuliers au collège ? :

Oui ☐ Non ☐

Joindre impérativement les bilans médicaux ou paramédicaux déjà réalisés.

Fait à …… Le ……

Signatures des parents

****IMPORTANT** : Les élèves ayant des droits ouverts au titre du handicap, y compris dans un domaine non scolaire, bénéficient à leur demande d'un projet personnalisé de scolarisation **(PPS)**.

Le PAP ne constitue pas pour les familles un préalable nécessaire à la saisine de la MDPH. Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) notamment pour obtenir une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, ou une dispense d'enseignement.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT du PAP

Année Scolaire : 2019 / 2020

Je soussigné (e), Monsieur……..

Madame……

Demande le renouvellement du PAP pour mon enfant :

NOM :……Prénom……

Classe :……

Cochez votre réponse :

Oui ☐ non ☐

Si oui :

Sans modification ☐

Avec modification : ☐

Lesquelles :……

……

……

A ……, le ……

Signature :